

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie L'Enfant Magique Inc.	Numéro de permis 2022093	Date d'inspection Le 27 février 2024	
Nom de l'établissement Halte Scolaire L'Enfant Magique		Numéro de téléphone (506) 789-2220	
Adresse 61 Dover Street Campbellton NB E3N 1P7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté pendant la visite.
- Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- À la suite de la vérification de 15 dossiers des enfants, les dossiers des enfants sont complets.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 15 dossiers sur 30.
- La programmation est planifiée et documentée.
- Observations: L'accueil du parent et les jeux libres. Les enfants s'amuse avec des blocs Lego, à dessiner et à faire des jeux de table. À mon départ les enfants se préparent pour aller jouer dehors.
- Discussions avec les éducatrices concernant la planification et la documentation.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 février 2024

Date

original signé par

Nadine Laure Nono kuiteing

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 février 2024

Date